

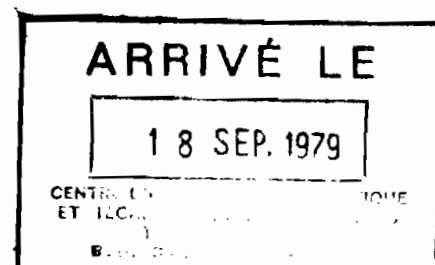
C 688



**LES DONNÉES ET LES PROCÉDURES
RELATIVES AUX BÂTIMENTS ET AUX LOCAUX
DANS LE SYSTÈME ADMINISTRATIF**

*Maryse BONANSEA
Georges GARCIA*

1977



Présentation du Centre d'Études et d'Expérimentation des Systèmes d'Information

(CEESI)

et de l'Opération Pilote Interministérielle sur les Données Administratives (OPI)



Créé par arrêté interministériel en date du 21 mars 1978, le Centre d'Études et d'Expérimentation des Systèmes d'Information (*CEESI*) constitue une structure commune aux services de l'État, collectivités locales et autres organismes des secteurs public et para-public qui participent à ses travaux et qui mettent des moyens à sa disposition, notamment en personnel. Il a pour mission d'effectuer des études et des expérimentations relatives aux systèmes d'information dont le développement implique une concertation au sein des secteurs public et para-public. Ses activités en 1979-1980 s'exercent dans les domaines ci-après : systèmes d'information fonciers, systèmes d'information sur les équipements collectifs et les établissements administratifs, systèmes d'information urbains, catalogues d'information, transfert de données sociales, services d'information pour le grand public, systèmes d'information pour le monde rural, emploi à distance, banques de données pour les entreprises, réseau documentaire sur les systèmes d'information. Il participe par ailleurs à des actions de recherche et de formation, et à des projets de coopération internationale. Le siège du *CEESI* est situé à Marseille. Son équipe permanente est pluridisciplinaire; elle comprend une cinquantaine de personnes, dont une quarantaine de cadres de haut niveau. Le Conseil de Direction du *CEESI* est présidé par le Directeur Général de l'Industrie; le Directeur Général de l'*INSEE* en est le vice-président. Le Directeur du *CEESI* est nommé par arrêté conjoint du Ministre de l'Économie et du Ministre de l'Industrie.

Le *CEESI* a fait suite à l'Opération Pilote Interministérielle sur les Données Administratives (*OPI*). Créée à la suite d'une délibération de la Commission Interministérielle de l'Information en date du 21 décembre 1972, celle-ci avait vu assigner les finalités suivantes à ses travaux : réduire pour les administrés la charge de la collecte des données tout en assurant la sauvegarde de la vie privée; rationaliser la gestion des administrations et notamment les procédures de collecte des données; faciliter la tâche de l'administration (État et collectivités locales) en matière de programmation des équipements, en mettant à sa disposition des données agrégées localisées à un niveau géographique fin (îlot, segment, parcelle).

Ses travaux ont porté sur la localisation géographique de l'information et sur les données relatives aux équipements collectifs et aux établissements administratifs. Ont participé à cette opération : les Départements de l'Économie et des Finances (*INSEE*, Direction Générale des Impôts, Direction de la Comptabilité Publique); le Ministère de l'Équipement (Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, Direction du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Conjoncture); le Ministère de l'Éducation; le Secrétariat d'État aux Postes et Télécommunications (Direction Générale des Postes); le Commissariat Général du Plan; la *DATAR*; le Ministère de l'Industrie et de la Recherche (Direction Générale de l'Industrie / Mission à l'Informatique). De plus, l'Institut Géographique National a participé temporairement à l'*OPI* pour des travaux relatifs à la cartographie automatique. Ces administrations ont affecté à l'*OPI* des moyens financiers ou en nature en mettant du personnel ou des matériels à disposition.

La collection de l'Opération Pilote Interministérielle sur les Données Administratives rassemble les résultats des travaux effectués dans le cadre de cette opération.

AVERTISSEMENT

Cette étude a été réalisée, conformément aux orientations fixées en 1973 par la Commission Interministérielle de l'Informatique.

Il s'agit d'un projet de liaison entre 2 sources d'informations :

- le Système d'Information Répertoriant les Opérations de Construction (fichier SIROCO) du Ministère de l'Equipement ;
- le Fichier de la Propriété Bâtie (F.P.B.) de la Direction Générale des Impôts.

SOMMAIRE

<u>RESUME</u>	1
<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>PREMIERE PARTIE</u> : Les principaux gestionnaires d'information sur le domaine bâti	4
1. <u>Direction du Bâtiment et des Travaux Publics et de la Conjoncture</u>	5
1.1. Système SIROCO	5
1.2. Fichiers de financement	7
2. <u>Direction Générale des Impôts</u>	8
2.1. Fichier des Propriétés Bâties (F.P.B.)	8
2.2. Tableau Général des Propriétés de l'Etat (T.G.P.E.)	9
3. <u>I.N.S.E.E.</u>	9
3.1. Recensement de la Population (R.P.)	10
3.2. Enquête-logement	10
4. <u>Autres organismes</u>	11
4.1. Electricité de France	11
4.2. Education	12
4.3. Comptabilité Publique	12
4.4. Collectivités locales	12
<u>DEUXIEME PARTIE</u> : Analyse comparée du contenu des fichiers SIROCO et FPB	13
1. <u>Description du contenu des fichiers</u>	14
1.1. Système d'information répertoriant les opérations de construction (SIROCO)	14
1.2. Fichier des Propriétés Bâties (FPB)	15
1.3. Tableau comparatif	16
2. <u>Expérience de rapprochement des deux fichiers</u>	20
2.1. Méthode utilisée	20
2.2. Appariements réalisés	22



<u>TROISIEME PARTIE</u> : Vers un aménagement des procédures de gestion de SIROCO et de FPB	26
1. <u>Procédures actuelles propres à chaque fichier</u>	27
1.1. Résumé	27
1.2. Examen critique	28
2. <u>Premières mesures d'échanges d'informations et d'aménagement des procédures</u>	28
2.1. Expériences du Morbihan	28
2.2. Création d'un protocole expérimental de suivi de la construction	29
3. <u>Synthèse de l'aménagement des procédures</u>	29
 <u>CONCLUSION</u> : Actions complémentaires à mener en vue de l'élaboration d'un futur répertoire des bâtiments et locaux	 31
 <u>ANNEXE 1</u> : Description détaillée du contenu de SIROCO	 33
<u>ANNEXE 2</u> : Description détaillée du contenu de FPB	42
<u>ANNEXE 3</u> : Texte du protocole expérimental de la construction mis en place en Avignon	64
 Glossaire	

RESUME

Le document comprend en première partie les tâches réalisées par les principaux gestionnaires d'information sur le domaine bâti (DBTPC, DGI, INSEE, autres organismes), puis une analyse comparée du contenu et des procédures de gestion des fichiers SIROCO et FPB (description du contenu et expérience de rapprochement) ; enfin, il décrit un aménagement de ces procédures et propose des actions complémentaires à mener.



INTRODUCTION

L'analyse de l'existant en matière de données et procédures relatives aux bâtiments et locaux, a fait naître l'intérêt d'un rapprochement des fichiers SIROCO et F.P.B.

En effet, dans la mesure où :

- d'une part, SIROCO permettait à la DGI de saisir deux étapes intermédiaires de la construction, lui échappant : la décision et le suivi de la construction ;
- d'autre part, FPB mettait à la disposition du Ministère de l'Equipement le fichier "parc" de la construction, nécessaire pour la programmation d'équipements et d'aménagements,

ce rapprochement devait conduire à un échange et à un contrôle d'informations sur le domaine bâti. Ceci pouvant permettre à terme la constitution d'un répertoire des Bâtiments et locaux.

